



VILLE DE GOUESNAC'H
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la salle Vire-Court sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARC, Maire

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre **MARC**, Marie **BOMIN**, Daniel **BOURHIS**, Anne **FOURNIS**, Jérôme **MAS**, Laëtitia **DANIEL**, Christophe **LABAEYE**, Brigitte **PAPIN**, Johnny **COULOM**, Julie **COSSEC**, Charles **KLUCIK**, Bruno **AUDEBAUD**, Camille **MASSÉ**, Pierre-Yves **GUILLERMOU**, Séverine **COSQUERIC**, Hervé **TALEC**, William **CALVEZ**, Patrick **MALAVIALE**, Marie-Thérèse **BOUDÉHEN**,

POUVOIRS : ont donné pouvoir : Mme Stéphanie **MONOT** à Mme Laëtitia **DANIEL**, M. Thierry **DIMET** à M. Daniel **BOURHIS**, Mme Marie-Odile **VINÇOT** à Mme Anne **FOURNIS**, Mme Roselyne **LEFRANÇOIS** à Mme Marie **BOMIN**,

Secrétaire de séance : Madame Marie **BOMIN**.

Nombre de membres en exercice : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 19
DATE DE LA CONVOCATION : 19 FEVRIER 2024
DATE D'AFFICHAGE : 19 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2024
- 2) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 3) Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres
- 4) Echanges sur les questions communautaires
- 5) *Questions diverses*

1 - Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2024 :

Voté à l'unanimité, sous réserve de la reprise de la question de Patrick MALAVIALE concernant le voyage à Madrid des jeunes : *Patrick MALAVIALE souhaite savoir quel sera le reste à charge pour la commune et avoir les divers tarifs des moyens de transport. Jérôme MAS donne les tarifs pour le train, l'avion et le car.*

DCM N° 14/2024

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts selon lequel le nombre de commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts directs est porté à huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle proposition des commissaires à la Direction Départementale des Finances Publiques compte tenu du renouvellement total des conseillers municipaux,

Considérant que, par mail en date du 26 janvier 2024, La Direction Départementale des Finances Publiques, sollicite du Conseil Municipal une liste de proposition de seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants,

Considérant que la désignation des commissaires titulaires et suppléants sera effectuée par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant la délibération n°32/2020, du 26 juin 2020, proposant 32 noms d'administrés soumis à la DGFIP et qui sera reprise dans sa globalité sauf pour 3 membres qui ne remplissent plus les conditions pour en faire partie,

Entendu le rapport de Madame Anne FOURNIS,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

Décide de valider la liste suivante :

Président : Monsieur le Maire

Proposition de 32 membres, les services fiscaux retiendront **8 titulaires** et **8 suppléants**.

- **M. Jean-Marie DUCHEMIN - remplacé par M. Dominique HELIAS**
- Mme Nathalie GUITON
- M. Jacques GARGAM
- Mme Marie-Noëlle MERRIEN
- M. Michel SIMON
- M. Yvon LE BIHAN
- M. Denis MARC
- Mme Marcelle GUILLOU
- Mme Sophie BOURDIOL
- Mme Doriane JESTIN
- M. Raymond LIJOUR
- Mme Séverine COSQUERIC
- M. Pascal HEMON
- Mme Sandrine BASSET
- Mme Marine SALIOU
- Mme Michelle BOURBIGOU
- M. Luc GAILLARD
- **Mme Gwénaëlle ROBICHON – remplacée par Mme Marie-Thérèse BOUDEHEN**
- M Gilles QUENET
- Mme Marie-Louise DE TANDT
- M. Yvonnick BRABAN
- Mme Simone THOMAS
- M. Jean-René ANSQUER
- M. Didier LE MOALIGOU
- **M. Michel BERRY – remplacé par M. Gilles TCHERKASSKY**
- Mme Aurore BOZEC
- M. Thierry BOUDEHEN
- M. Jean LE STER
- M. Philippe BUZARE
- Mme Armelle GOUZIEN
- M. Jean-Noël COSQUERIC
- M. Olivier GRALL

DCM N°15/2024

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les élections municipales des 3 et 10 décembre 2023 conduisant à l'élection d'un nouveau conseil municipal, mis en place le 16 décembre 2023,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, l'article L 1411-5,

La commission d'appel d'offres, pour les communes de moins de 3 500 habitants, est composée du maire ou son représentant, président, trois membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (voix délibératives - En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.) et trois membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la commission d'appel d'offres : (voix consultatives - Leurs avis sont, sur leur demande, consignés au procès-verbal.)

*Le comptable public ;

*Un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

*Un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres ;

Les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres doivent avoir été adressées à ses membres au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Le quorum est atteint lorsque la moitié plus un des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission d'appel d'offres est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum

La commission d'appel d'offres dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres de la commission peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

Hervé TALEC souhaite connaître les montants au-delà desquels la CAO intervient. M. le Maire rappelle la procédure des marchés publics, avec les différents seuils et les différents types de prestations. Plus le montant est élevé, plus c'est contraignant. Jusqu'à 100.000 €, pas de procédure formalisée. Mais cette dérogation prend fin au 01/01/2025. A cette date, le seuil descend à 40.000 €.

Après en avoir délibéré,

Conformément à la possibilité laissée par l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

Décide d'élire les membres de la commission d'appel d'offres :

Président :

Monsieur Jean-Pierre MARC

Titulaires : 3

M. Thierry DIMET

Mme Anne FOURNIS

M. Hervé TALEC

Suppléants : 3

M. Bruno AUDEBAUD

M. Daniel BOURHIS

M. William CALVEZ

Echanges sur les questions communautaires

M. le Maire souhaite aborder les 2 sujets suivants :

- Tarif de l'eau : qui soulève de la colère et des réclamations. 3200 abonnés sont concernés par des factures surévaluées. Problèmes liés aux télé-relevés, toujours en faveur de la SAUR. La CCPF rassure en précisant que les problèmes sont en cours de traitement et que tout devrait être régularisé à partir de mars. La permanence de la SAUR, à Fouesnant, a été fortement renforcée.
- Ordures ménagères : la collecte est réorganisée, avec un passage toutes les 2 semaines, et avec un tri des biodéchets. Il est intéressant d'avoir un plus grand bac, surtout le jaune. Le nombre de passage en déchetterie est également limité à 26 par an. Ce qui permet un meilleur contrôle de la nature des déchets par les agents sur place. Incitation au compost distribution de 120 composteurs en 2 semaines, ce qui cause une pénurie momentanée.
 - Patrick MALAVIALE : comment font ceux qui sont en appartement ? Le Maire précise qu'il y a une réflexion pour des composteurs en pied d'immeubles. La difficulté sera la gestion du composteur. Il faudra désigner des responsables pour assurer son bon fonctionnement.
 - Le Maire souligne le problème de la restauration collective. Par exemple, au collège de Kervihan, les biodéchets sont asséchés et transformés en poudre. Ce qui nécessite l'utilisation d'un four électrique.

Questions diverses

- Pierre-Yves GUILLEMROU : concernant l'accompagnement financier du voyage à Madrid des jeunes. Qu'en est-il de la participation financière de la commune ?

Jérôme MAS répond que la réunion avec les familles s'est tenue après le précédent conseil municipal. Les parents ont validé le transport par bus. Il n'y aura donc aucune participation de la commune. Autofinancement de l'association.

- William CALVEZ : concernant le terrain en friche à côté des terrains de tennis, le bois stocké depuis 3 mois et les nouveaux apports de déchets verts. Quand est-ce que le terrain sera remis en état ?

Le Maire précise qu'avec la tempête, il y a eu un besoin de stocker du bois. Il n'a pas été possible de le broyer avec les sapins de Noël, car le broyeur n'était pas adapté. On aura un prestataire privé pris par la commune.

William CALVEZ : c'est une liste qui a lancé l'opération.

Le Maire : il est possible de déposer le bois à cet endroit-là, dépôt par les élagueurs et les services techniques. Cela a été dit sur Facebook. L'enlèvement est prévu mercredi prochain, puis réensemencement.

- Séverine COSQUERIC : en mars 2022, il y a eu une délibération pour l'acquisition du skate park. Il a été acquis avec une forte subvention. Son installation avait été annoncée en septembre 2023. Il est temps d'annoncer un calendrier aux jeunes, qui attendent depuis 3 ans.

Le Maire : on le met où ? A l'origine, le terrain de tennis était prévu. Des riverains se sont manifestés contre. Puis il y a eu le projet de récupération d'eau pluviale dans le pignon de la SMF, mais ce n'est pas réalisable. Il faut prévoir 20 à 25 000€ de bitumage. Bien réfléchir au lieu où il doit être. Avec des éléments moins bruyants, il avait toute sa place à côté du city stade.

Jérôme MAS a récemment rencontré l'entreprise qui a vendu le matériel, avec visite sur les 2 lieux pour envisager les nuisances. Il espère qu'on avance très vite.

Séverine COSQUERIC : on est vraiment en retard sur les jeunes. Ils sont frustrés alors, qu'ils ont lancé l'opération.

Pierre-Yves GUILLERMOU : peut-on proposer un agenda de réponses ?

Le Maire : on va y travailler et les dépenses seront intégrées au prochain conseil municipal.

- Hervé TALEC : pour le bâtiment des Rives de l'Odet, la démolition était annoncée en 2023. Où en est-on ?

Le Maire : le dossier est complexe. Une demande de permis de démolir a été déposée par l'EPF. Il est passé par l'ABF, qui l'a refusé. Un bâtiment a un intérêt historique, mais est délabré et amianté et l'autre bâtiment perpendiculaire est plus récent. Il serait donc plus logique de le garder, mais problème d'aménagement.

L'architecte ABF a regretté de ne pas avoir été dans la boucle de la réflexion, mais n'est pas fermée à la discussion. Il y a une réunion à monter avec les différents intervenants. La démolition était plus subventionnée que la rénovation. Mais l'air du temps est la rénovation des friches. La région Bretagne est sollicitée pour trouver des opérateurs intéressés. Ce n'est pas une fin de non-recevoir.

- Hervé TALEC : remarque sur la revitalisation du bourg, votée en 2022, avec une enveloppe budgétaire. On est au point mort. La restitution de juin 2023 n'a pas eu lieu.

Le Maire : laissez le temps aux nouveaux élus de prendre connaissance des dossiers. On va demander au bureau d'étude de reprendre le dossier pour solliciter la population.

- Patrick MALAVIALE : le hall d'entrée de la mairie est une passoire thermique. Il souhaite la rénovation dans les meilleurs délais.

Le Maire partage tout à fait cet avis. Des devis sont demandés et les élus seront tenus informés de ce qui se fera.

- William CALVEZ fait savoir que, concernant le dépôt d'arbres à côté des terrains de tennis, la communication n'a pas été faite sur le Facebook de la commune, mais sur celui de la liste du Maire, candidat aux Municipales.

M. le Maire répond qu'on était en campagne électorale, et qu'elle est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h55.